

# Agent de prévention et de sécurité Maintien et Actualisation des Compétences

## Objectifs généraux

La Loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, dite « loi Rebsamen » instaure aussi dans son Art. L. 622-19-1 que le renouvellement de la carte professionnelle de l'agent de sécurité privée est conditionné au suivi d'une formation continue. L'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité fixe les modalités et le programme du recyclage devant être suivi par chaque agent de sécurité avant de renouveler sa carte professionnelle.

Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

- Maintenir et actualiser ses compétences, ceci afin d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle

## Public et pré-requis

- Toute personne souhaitant renouveler sa carte professionnelle auprès de la Commission Locale d'agrément de contrôle - C.L.A.C. Dans ce cas la personne doit être SST, PSC1 ou PSE1 à jour de contrôle continu.
- La personne titulaire du SST, PSC1 ou PSE 1 valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».
- Des dispenses sont possibles concernant le module « Prévention des risques terroristes » en fournissant une attestation d'un autre MAC sauf vidéoprotection et « cadre juridique de l'intervention de l'APS » en fournissant une attestation de MAC Agent de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité.
- Si votre carte professionnelle est expirée, vous devez demander au CNAPS avant la réalisation du MAC une autorisation préalable d'entrée en formation.

**A retenir** : la demande de renouvellement de la carte professionnelle doit être transmise au CNAPS avec l'attestation du MAC 3 mois avant la date du 5ème anniversaire. Demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...

- Demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...

### Siège Social

ZI Les Franchises  
132 rue de la poudrière  
52200 Langres

T: 03 25 87 02 51  
langres@poinfor.org

### Chaumont

48 rue de la Chavoie  
52000 Chaumont

T: 03 25 32 26 98  
chaumont@poinfor.org

### Saint-Dizier

5 rue Abbé Gruet  
52100 Saint Dizier

T: 03 25 04 38 60  
saint.dizier@poinfor.org

### La Chapelle Saint Luc

3 rue Archimède  
10600 La Chapelle Saint Luc

T: 03 25 70 47 47  
la-chapelle-saint-luc@poinfor.org

### Migennes

131 avenue Jean Jaurès  
89400 Migennes

T: 03 86 80 38 28  
migennes@poinfor.org

## Modalités d'inscription/de recrutement

- Si vous êtes demandeurs d'emploi, contacter votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi
- Si vous êtes salariés, employeurs..., contacter directement le centre de formation POINFOR le plus proche de chez vous

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans la carte professionnelle à jour ou l'autorisation préalable accompagnée de la carte professionnelle périmée.**

## Financements possibles

Selon votre statut, contacter POINFOR

## Durée indicative

- En centre : 24 h

**Durée hebdomadaire : 24h (hors SST)**

## Contenu

- **Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité 4h**
  - Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent de sécurité privée et la déontologie professionnelle
- **Compétences opérationnelles générales 7h**
  - Gérer les conflits
  - Maîtriser les mesures d'inspection filtrage
- **Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes 13h**
  - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
  - Connaître les différents matériels terroristes
  - Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
  - Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
  - Savoir entretenir sa culture de la sécurité
  - Se protéger soi même
  - Protéger
  - Alerter les forces de l'ordre et faciliter l'intervention des forces de l'ordre
  - Sécuriser une zone
  - Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
  - Notions de secourisme tactique
  - Alerter les secours

**Niveau d'entrée et de sortie :** sans niveau spécifique

## Validation

- Attestation de suivi du stage de Maintien et Actualisation des compétences prévue par l'Article R612-17 délivrée par le centre de formation.

## Débouché(s)

- Non concerné

**Coût pédagogique :** 10 € de l'heure stagiaire en centre.

*Formation accessible aux personnes reconnues travailleurs handicapés*

<https://www.emfor-bfc.org/>

<https://www.facebook.com/PoinforGE>

<https://www.formation.grandest.fr>

<https://www.facebook.com/PoinforBFC>

## Dispense d'un module du MAC APS SURVEILLANCE GARDIENNAGE

Je soussigné M .....

Demeurant

.....  
.....

N° de carte professionnelle .....

Demande une dispense pour :

**Le module « Gestes élémentaires de premiers secours »**

Et je justifie en fournissant :  SST     PSC1     PSE1

**Le module « Prévention des risques terroristes »**

Et je justifie en fournissant une attestation d'un autre MAC sauf vidéoprotection

**Le module « Cadre juridique de l'intervention de l'APS »**

Et je justifie en fournissant une attestation de MAC Agent de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité

**Date :**

**Signature :**